



BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX RÉSULTATS À FIN MARS 2024

Avertissement : les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant

LOCAUX AUTORISÉS

Au 1^{er} trimestre 2024, 635 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés dans le Grand Est, surfaces en repli de 18 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023 et en recul de 19 % par rapport au 4^e trimestre 2023. Comparé à la moyenne des surfaces autorisées au 1^{er} trimestre ces dix dernières années, le cumul au 1^{er} trimestre 2024 est en baisse de 9 %. Au niveau national, les autorisations de locaux sont en recul de 4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2024. À l'échelle départementale, les autorisations sont en baisse dans six départements sur dix. Le recul est très marqué dans la Marne (-65 %), l'Aube (-62 %) et la Haute-Marne (-41 %). À l'inverse, les Vosges, les Ardennes et la Moselle affichent un fort rebond des surfaces autorisées, respectivement +88 %, +37 % et +30 %. Dans les autres départements, les autorisations varient de -29 % dans le Bas-Rhin à +8 % en

Meurthe-et-Moselle.

En cumul annuel, d'avril 2023 à mars 2024, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élèvent à 3,2 millions de m² dans le Grand Est, soit un recul de 11 % par rapport à l'année précédente. Cependant le cumul annuel à fin mars 2024 est en hausse de 9 % par rapport à la moyenne des cumuls annuels enregistrés au même trimestre que les dix dernières années. Au niveau national, le cumul annuel des autorisations est en repli de 7 % entre mars 2023 et mars 2024.

Parmi les départements les plus pourvoyeurs de surfaces, le Bas-Rhin enregistre un recul de 23 %. Dans le même temps, la Moselle et la Marne affichent une hausse de 19 % et 8 %. Ce sont les deux seuls départements à afficher une hausse du cumul annuel des surfaces autorisées.

Évolution des surfaces de locaux autorisés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux autorisés	janvier-mars 2024		12 derniers mois (avril 23 à mars 24)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	39 000	37	115 000	-20
Aube	22 000	-62	173 000	-5
Marne	55 000	-65	573 000	8
Haute-Marne	7 000	-41	60 000	-38
Meurthe-et-Moselle	58 000	8	320 000	-14
Meuse	24 000	-4	81 000	-28
Moselle	138 000	30	688 000	19
Bas-Rhin	165 000	-29	709 000	-23
Haut-Rhin	79 000	-3	338 000	-21
Vosges	49 000	88	175 000	-37
Région Grand Est	635 000	-18	3 231 000	-11
France entière	8 559 000	-4	37 199 000	-7

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

LOCAUX COMMENCÉS

Les surfaces de locaux non résidentiels mis en chantier dans la région Grand Est s'établissent à 531 000 m² au cours du 1^{er} trimestre 2024, en hausse de 4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023. Comparé au 4^e trimestre 2023, les surfaces commencées sont en chute de 20 %. Néanmoins, les surfaces commencées sont en hausse de 12 % par rapport à la moyenne des premiers trimestres des dix dernières années. Au niveau national, les constructions de locaux sont en repli de 9 % entre le 1^{er} trimestre 2023 et le 1^{er} trimestre 2024.

Au niveau départemental, les mises en chantier sont en repli dans six départements sur dix. La baisse varie de -7 % dans le Haut-Rhin à -62 % dans la Haute-Marne. Dans le Bas-Rhin,

qui concentre à lui seul 28 % des surfaces commencées, le cumul trimestriel est en recul de 36 % entre fin mars 2023 et fin mars 2024.

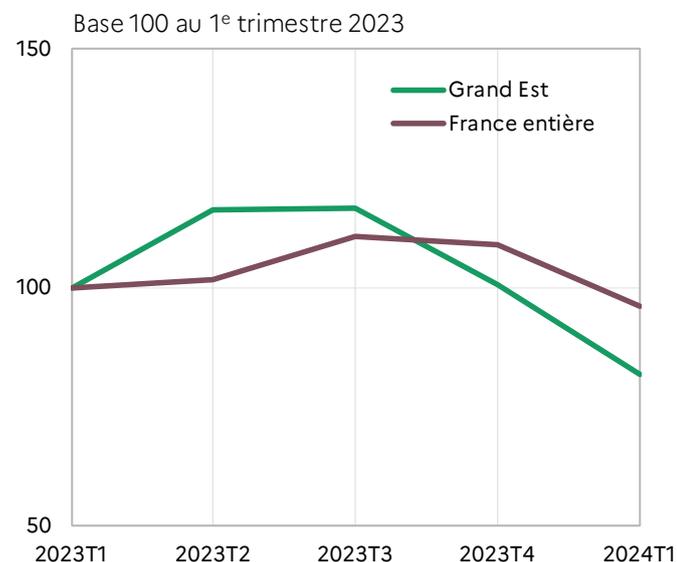
En cumul annuel, la progression au niveau régional (+6 %) touche principalement les départements les plus pourvoyeurs de locaux, excepté le Haut-Rhin où les ouvertures de chantier sont en baisse (-31 %). Ainsi, le cumul annuel des surfaces de locaux commencées d'avril 2023 à mars 2024 est en progression par rapport à l'année précédente en Moselle (+40 %) et dans la Marne (+30 %). Dans le Bas-Rhin, la hausse est de 25 %. Dans les autres départements, la tendance varie de -67 % en Haute-Marne à +50 % dans l'Aube.

Évolution des surfaces de locaux commencés dans les départements du Grand Est

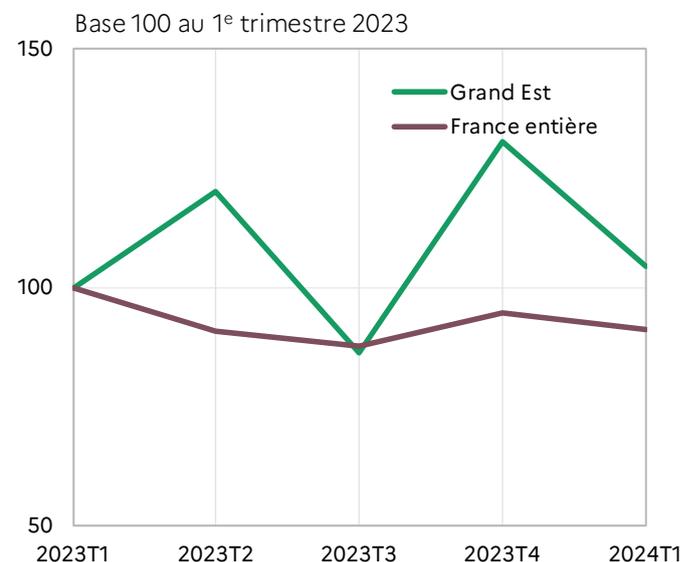
Surface de plancher des locaux commencés	janvier - mars 24		12 derniers mois (avril 23 à mars 24)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	13 000	-24	73 000	-40
Aube	80 000	353	177 000	50
Marne	98 000	64	321 000	30
Haute-Marne	4 000	-62	25 000	-67
Meurthe-et-Moselle	32 000	49	166 000	2
Meuse	10 000	-47	39 000	-50
Moselle	69 000	46	338 000	40
Bas-Rhin	146 000	-36	757 000	25
Haut-Rhin	56 000	-7	233 000	-31
Vosges	22 000	-20	115 000	-14
Grand Est	531 000	4	2 246 000	6
France entière	5 467 000	-9	21 858 000	-14

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution des surfaces de locaux autorisés dans le Grand Est



Évolution des surfaces de locaux commencés dans le Grand Est



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

TYPE DE LOCAUX

Le recul du cumul trimestriel des locaux autorisés touche la quasi-totalité des secteurs économiques. Hormis les secteurs du commerce et des exploitations agricoles ou forestières où la croissance est respectivement de +23 % et +9 %, tous les autres secteurs affichent une décroissance. La baisse des autorisations de locaux varie de -1 % pour les locaux de service public ou d'intérêt collectif à -42% pour les entrepôts.

Pour les locaux commencés, la progression des mises en chantier au 1^{er} trimestre est portée essentiellement par la construction de locaux commerciaux (+49 %) et d'entrepôts (+37 %).

En cumul annuel, les autorisations de construction sont en recul de 11 %. Les hébergements hôteliers et les locaux de services publics sont les plus touchés avec des baisses respectives de 26 % et 24 %. À l'inverse, les locaux commerciaux, les bureaux et les exploitations agricoles ou forestières sont stables.

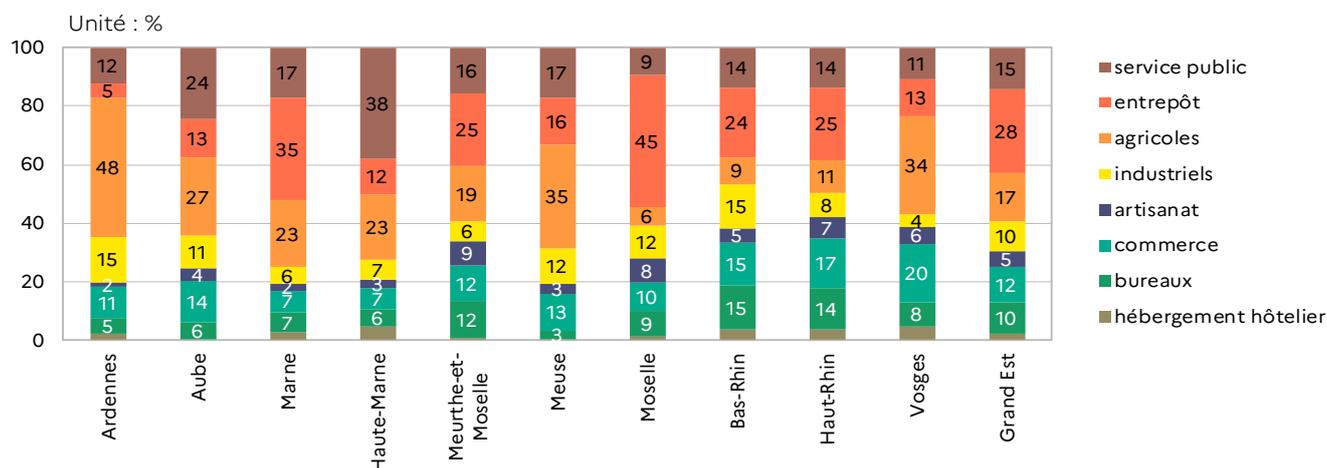
Pour les mises en chantier, la hausse touche l'ensemble des secteurs à l'exception des exploitations agricoles ou forestières. La croissance varie de +1 % pour les locaux

Évolution des surfaces par type de locaux

Surface de plancher par type de locaux	janvier - mars 2024			12 derniers mois (avril 23 à mars 24)		
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés	635 000	-18	-4	3 231 000	-11	-7
Hébergement hôtelier	20 000	-17	-11	82 000	-26	-15
Bureaux	64 000	-11	-15	333 000	0	-23
Commerce	76 000	23	-8	393 000	1	-7
Artisanat	31 000	-32	-1	177 000	-19	-2
Industrie	63 000	-40	-11	327 000	-17	-2
Exploitation agricole ou forestière	121 000	9	-1	538 000	0	-7
Entrepôt	135 000	-42	-2	911 000	-12	-5
Service public ou d'intérêt collectif	127 000	-1	7	470 000	-24	-2
Locaux commencés	531 000	4	-9	2 246 000	6	-14
Hébergement hôtelier	6 000	-42	-43	40 000	12	-34
Bureaux	37 000	-20	-13	235 000	11	-15
Commerce	75 000	49	-2	254 000	5	-21
Artisanat	13 000	-54	-10	103 000	1	-20
Industrie	69 000	-7	-4	351 000	9	0
Exploitation agricole ou forestière	75 000	-11	-6	303 000	-28	-17
Entrepôt	196 000	37	-8	610 000	25	-17
Service public ou d'intérêt collectif	59 000	-16	-10	351 000	14	-7

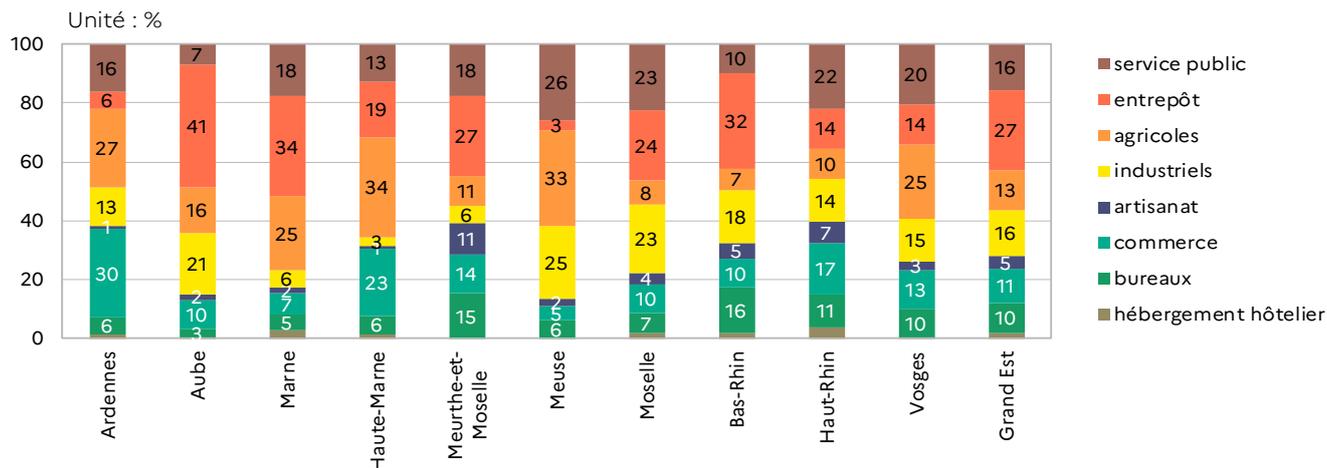
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, en date de prise en compte

Mohamed Mekki

Service connaissance et développement durable

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs du ministère de la transition écologique. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal. Par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1er mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.